



MAIRIE

26/2024



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 03 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU - Mme I. LESBATS - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE - M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M.S.GILBERT.

Mme CHAMPILOU Sabine est élue secrétaire de séance.

Absent : M. François PEHAU donne procuration à M.J. WATIER et M. Sébastien LABAT donne procuration à Mme I. LESBATS

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2

OBJET : Approbation du Compte Administratif – Budget Eau et assainissement pour l'exercice 2023

Monsieur Jean WATIER, adjoint au Maire, informe l'assemblée que M. le Maire n'est pas autorisé à voter, et procède à la lecture du compte administratif de l'exercice 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 433 475,46
	Réalisé :	219 036,96
	Reste à réaliser :	00,00

Recettes	Prévu :	1 433 475,46
	Réalisé :	391 638,92
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 281 019,11
	Réalisé :	187 072,47
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 281 019,11
	Réalisé :	1 274 464,07
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	172 601,96
Fonctionnement :	1 087 391,60
Résultat global :	1 259 993,56

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 040-214001570-20240411-DE_26_2024-BF



Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire.
Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance
Sabine CHAMPILOU



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».